

# commission du codex alimentarius **F**



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 6 de l'ordre du jour

CX/AMR 08/2/6

Juillet 2008

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

## GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

*Deuxième session*

*Séoul (République de Corée), 20-24 octobre 2008*

### AVANT-PROJET DE LIGNES DIRECTRICES SUR LA GESTION DES RISQUES POUR LES ALIMENTS QUI CONTIENNENT DES MICRO- ORGANISMES RÉSISTANTS AUX ANTIBIOTIQUES

(à l'étape 3 de la procédure d'élaboration)

(préparé par un groupe de travail animé par le Danemark et la France)

Les gouvernements et les organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius qui souhaitent soumettre des observations à l'étape 3 sur l'Avant-projet de lignes directrices pour la gestion de risques visant à maîtriser les micro-organismes résistants aux antimicrobiens dans les aliments sont invités à le faire au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2008 en les adressant au Secrétariat, *Ad Hoc* Codex Intergovernmental Task Force on Antimicrobial Resistance, Food Microbiology Division, Korea Food and Drug Administration, Eunpyeonggu, Seoul, 122-704, Republic of Korea (Télécopie: + 82-2-355-6036, Courriel: [kwakhyos@kfda.go.kr](mailto:kwakhyos@kfda.go.kr) *de préférence*), avec une copie au Secrétaire, Codex Alimentarius Commission, Joint FAO/WHO Food Standards Programme, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (Télécopie: +39 06 5705 4593; Courriel: [Codex@fao.org](mailto:Codex@fao.org) – *de préférence*).

## GÉNÉRALITÉS

1. Au cours de sa première session (Séoul, République de Corée, du 23 au 26 octobre 2007), le Groupe de travail intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens a décidé d'entreprendre de nouveaux travaux pour élaborer des lignes directrices sur la gestion des risques pour les aliments qui contiennent des micro-organismes résistants aux antimicrobiens, sous réserve de l'approbation par la trente-et-unième session de la Commission (juillet 2008).
2. Il a été décidé d'établir un Groupe de travail physique, organisé par la Communauté européenne et co-présidé par le Danemark et la France, ouvert à toutes les délégations et observateurs et travaillant en anglais, français et espagnol, pour préparer un avant-projet de lignes directrices pour diffusion à l'étape 3 et examen plus approfondi à l'étape 4 à la deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental.
3. Le but du travail proposé est d'élaborer des orientations de gestion des risques pour les autorités nationales/régionales que peuvent s'avérer nécessaires à la suite d'un profil de risque et/ou d'une évaluation

des risques, effectuée généralement comme décrit dans les documents de projet, préparés par Groupe de travail intergouvernemental, sur l'évaluation des risques et le profil de risque. Des conseils seront également fournis sur la façon de mesurer et de surveiller l'efficacité de certaines options de gestion des risques, notamment en établissant une base de référence à partir de laquelle les modifications ultérieures peuvent être mesurées<sup>1</sup>.

## ACTIVITÉ DES GROUPES DE TRAVAIL

4. Des observations écrites ont été reçues de plusieurs membres (Australie, Brésil, Canada, Communauté européenne, Finlande, Allemagne, Japon, États-Unis d'Amérique) et des organisations observatrices (la FAO (pêche), IFAH, CI, UECEV, FIL) et ont servi de base à un premier projet diffusé avant la fin mars 2008.
5. Le groupe de travail physique s'est tenu à Bruxelles du 29 au 30 mai, à l'aimable invitation de la Commission européenne. Y ont participé : l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Canada, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Communauté européenne (Organisation Membre), la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irlande, le Japon, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Philippines, la République de Corée, l'Espagne, la Suède, la Thaïlande, les États-Unis d'Amérique, la FAO, l'Organisation mondiale de la santé, Consumer International, la Fédération internationale pour la santé animale (IFAH), le Conseil de l'élevage et de viande de commerce de l'Union européenne (UECEV). Le Groupe a été co-présidé par le Danemark et la France et a examiné le projet initial sur la base de tous les commentaires écrits reçus avant la session.
6. Le groupe de travail est convenu que ses travaux devraient s'appuyer sur des textes existants, publiés par l'OMS, l'OIE et le Codex, et, à ce stade, n'a pas appuyé la proposition figurant dans le paragraphe 6 du document de projet<sup>2</sup>, de révocation de textes du Codex au moment de l'adoption de ces lignes directrices. Le groupe de travail a examiné le projet afin d'identifier quelles sont les recommandations supplémentaires, qui vont au-delà du cadre existant, et il a décidé de restructurer le document pour les mettre en évidence.
7. Le groupe de travail est également convenu que la portée de ses travaux est limitée à l'examen du risque pour la santé humaine découlant de la contamination de la chaîne alimentaire par des bactéries résistantes aux antimicrobiens et/ou par des déterminants de la résistance aux antimicrobiens et que d'autres questions, telles que des lignes directrices sur l'utilisation des antimicrobiens ou la réglementation de la pratique de la médecine vétérinaire, bien que pertinentes dans une certaine mesure, dans ce contexte, sont au-delà de son mandat et ont déjà été traitées de manière adéquate par d'autres organisations internationales ayant compétence dans ces domaines.
8. Le groupe de travail a noté que la portée de son travail ne se limite pas aux denrées alimentaires d'origine animale, mais devrait aborder les denrées alimentaires d'origine végétale et la transformation des aliments, une section a été insérée à cet effet dans le document, mais le groupe de travail a noté que de nouveaux commentaires seraient nécessaires pour traiter ces questions de manière adéquate.
9. La version révisée du projet de lignes directrices a été établie par le secrétariat de la réunion (voir Annexe 1), les passages pour lesquels de nouveaux commentaires sont nécessaires pour progresser dans l'élaboration de ce document ont été surlignés dans l'Appendice 1. Afin d'améliorer la lisibilité, la liste des critères d'évaluation (section VIII - paragraphe 33) et les composantes de l'approche par étapes (la section VII - paragraphe 27) ont été transférés à des annexes séparées.
10. Les Références aux documents consultés lors de la rédaction sont incluses, pour information, à titre d'appendice 2.

---

<sup>1</sup> ALINORM 08/31/42 par. 45

<sup>2</sup> « Au moment de l'adoption finale des lignes directrices par la Commission, le Code d'usages visant à réduire et à maîtriser la résistance antimicrobienne (CAC/RCP 61-2005) et le Code d'usages international pour le contrôle de l'utilisation des médicaments vétérinaires (CAC/RCP 38-1993) devraient être supprimés ou amendés, le cas échéant, pour préserver la cohérence et éviter un chevauchement au sein du Codex Alimentarius. » (voir ALINORM 08/31/42 Annexe IV – section 6)

**RECOMMANDATIONS ADRESSÉES À LA DEUXIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL**

11. La recommandation des trois groupes de travail au Groupe de travail intergouvernemental est que les documents préparés par les trois groupes de travail (orientation sur la création d'un profil de risque..., sur l'évaluation des risques, sur la gestion des risques des options...) pourraient être plus utilement lu par le public comme une ligne directrice intégrée unique. Avec cette approche, certaines sections telles que l'introduction, les définitions, la documentation et les principes généraux de l'analyse des risques pourraient être harmonisées, pour améliorer la cohérence et la lisibilité des lignes directrices. En outre, cette approche permettrait d'inclure un schéma global qui pourrait guider le lecteur à travers l'éventail d'activités examinées dans les trois documents séparés qui se recouvrent partiellement. Enfin, le document intégré comprendrait une section sur l'harmonisation de la communication sur les risques, ce qui est essentiel à toutes les activités, adressée par les lignes directrices.
12. Le Groupe de travail intergouvernemental est invité à examiner le texte de l'avant-projet de lignes directrices sur la gestion des risques pour les aliments qui contiennent des micro-organismes résistants aux antimicrobiens, présenté à l'Appendice 1 et à le faire progresser dans la procédure par étape du Codex.

## AVANT-PROJET DE LIGNES DIRECTRICES SUR LA GESTION DES RISQUES POUR LES ALIMENTS QUI CONTIENNENT DES MICRO-ORGANISMES RÉSISTANTS AUX ANTIBIOTIQUES

(À l'étape 3 de la procédure d'élaboration)

### I.- INTRODUCTION

1. (à harmoniser)

### II.- OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

2. Le but du travail proposé est d'élaborer des lignes directrices pour la gestion des risques, destinées les autorités nationales/régionales que peuvent s'avérer nécessaires à la suite d'un profil de risque et/ou d'une évaluation des risques, généralement décrit dans des documents de projet préparés par Groupe de travail intergouvernemental sur l'évaluation des risques et le profil de risque. Des conseils seront également fournis sur la façon de mesurer et de surveiller l'efficacité de certaines options de gestion des risques, notamment en établissant une base de référence à partir de laquelle les modifications ultérieures peuvent être mesurées.
3. Les Autorités nationales/régionales, en application de ces lignes directrices, devraient envisager une continuité des interventions possibles dans toute la chaîne alimentaire, chaque étape de laquelle on peut diminuer les risques en réduisant au minimum et contenant les microorganismes résistant aux antimicrobiens (AMR) et les déterminants de la résistance aux antimicrobiens.
4. Ce document devrait être lu en parallèle avec le Codex Code de pratique pour réduire et contenir la résistance aux antimicrobiens (CAC-RCP 61-2005), les sections pertinentes du Code sanitaire des animaux terrestres de l'OIE (2007)<sup>3</sup> et les documents ou directives de l'OMS<sup>4</sup> sur la maîtrise de la résistance aux antimicrobiens chez les animaux destiné à l'alimentation.

### III.- PRINCIPES GÉNÉRAUX

**PRINCIPE 1:** La protection de la santé humaine est le principal objectif dans la gestion des risques lié à la résistance aux antimicrobiens.

**PRINCIPE 2:** Les activités de gestion des risques de la résistance aux antimicrobiens devraient prendre en compte l'émergence et la diffusion des deux agents pathogènes résistants d'origine alimentaire et les déterminants de la résistance à travers toute la chaîne alimentaire. ("Pathogènes d'origine alimentaire", à être modifiées fondé sur l'harmonisation des groupes de travail ("acquis par l'alimentation"))

**PRINCIPE 3:** Les activités de gestion des risques de la résistance aux antimicrobiens devraient se concentrer sur des combinaisons clairement définies d'aliment, de médicaments antimicrobiens (AM), d'utilisation d'antimicrobiens et les agents pathogènes humains et/ou des déterminants de la résistance acquis par l'alimentation.

**PRINCIPE 4:** Les activités de gestion des risques de la résistance aux antimicrobiens doivent suivre une approche structurée<sup>5</sup>.

**PRINCIPE 5:** Les activités menées dans toutes les phases de gestion des risques lié »s à de la résistance aux antimicrobiens doit être transparente, en temps utile, cohérente, entièrement documentées et communiquées ouvertement.

---

<sup>3</sup> [http://www.oie.int/eng/normes/Mcode/en\\_sommaire.htm](http://www.oie.int/eng/normes/Mcode/en_sommaire.htm)

<sup>4</sup> [http://www.who.int/foodborne\\_disease/resistance/en/index.html](http://www.who.int/foodborne_disease/resistance/en/index.html)

<sup>5</sup> Cf. par. 7 de GL 62-2007 : « L'analyse des risques doit suivre une démarche structurée comprenant les trois volets, distincts mais intimement liés, de l'analyse des risques (l'évaluation des risques, la gestion des risques et la communication sur les risques), tels que définis par la Commission du Codex Alimentarius<sup>2</sup>, chacun de ces volets faisant partie intégrante de l'ensemble de l'analyse des risques. »

**PRINCIPE 6:** Les gestionnaires des risques devraient assurer des consultations efficaces avec les parties intéressées.<sup>6</sup>

**PRINCIPE 7:** Les gestionnaires et les évaluateurs des risques doivent assurer une interaction efficace.

**PRINCIPE 8:** Les gestionnaires du risque devraient tenir compte des risques résultant de différences régionales dans l'exposition humaine aux micro-organismes et déterminants AMR de la chaîne alimentaire et les différences régionales disponibles dans les options de gestion des risques.

**PRINCIPE 9:** La résistance aux antimicrobiens décisions de gestion des risques devraient faire l'objet d'un suivi, l'examen et, si nécessaire, la révision.

**PRINCIPE 10:** Les activités de la gestion des risques devrait prendre en compte tous les travaux du Codex et ceux des organisations internationales sur la résistance aux antimicrobiens et le fait que les lignes directrices du Codex (GL) et du Code de pratiques recommandées (RCP) doivent être pleinement mises en œuvre.

**PRINCIPE 11:** Les gestionnaires des risques devraient mettre en œuvre des mesures d'atténuation additionnelles lorsque l'analyse des risques l'indique.

#### IV.- IDENTIFICATION DES OPTIONS DISPONIBLES

5. Les options de gestion des risques devrait envisager le continuum de la ferme à la table et peuvent être divisées en aspects pré-récolte et post-récolte. Les aspects pré-récolte incluent notamment l'utilisation responsable des directives et des codes de pratique documents spécifiques aux agents antimicrobiens et de leur utilisation dans la production alimentaire, tandis que les aspects post-récolte comportent notamment les pratiques d'hygiène qui sont spécifiquement destinées à la contamination alimentaire.
6. Dans le cadre de la stratégie des activités pré-récolte, une importance particulière devrait être mis sur l'évaluation préalable à l'approbation, en tenant dûment compte des propriétés induisant la résistance aux antimicrobiens ; l'accent devrait être mis également sur la définition des conditions d'utilisation des antimicrobiens. Les pays devraient accorder une attention particulière à la mise en place des instruments nécessaires pour approbation, l'enregistrement et l'application des règlements quant à l'utilisation.
7. En ce qui concerne le stade post-récolte, l'objectif devrait être de suivre les tendances de résistance aux antimicrobiens et la prévalence des bactéries d'origine alimentaire et d'appliquer des interventions ciblées visant à réduire les bactéries résistantes aux antimicrobiens, importantes pour la santé humaine et animale.
8. Les options de gestion des risques, décrites dans la section suivante, peuvent être mises en œuvre, à la discrétion des autorités nationales/régionales et d'une manière qui soit proportionnelle au niveau de risque, sur la base des considérations suivantes:
  - a). au minimum, les Codes de Pratique devraient être suivis. Ces codes de pratique décrivent les rôles et responsabilités respectifs des autorités et des groupes concernés pour minimiser et contenir la résistance aux antimicrobiens:
    - Codex Code de pratique pour réduire et contenir la résistance aux antimicrobiens (CAC/RCP 61-2005),
    - Code international de pratiques recommandées d'hygiène du Codex pour le contrôle de l'utilisation des médicaments vétérinaires (CAC/RCP 38-1993),
    - Principes et directives du Codex pour la gestion des risques microbiologiques (CAC/GL 63 - 2007), et
    - Textes de base sur l'hygiène alimentaire - Code d'usages international recommandé, Principes généraux de l'hygiène alimentaire (CAC/RCP 1-1969) et son annexe sur l'analyse des risques et maîtrise des points critiques (HACCP) et les lignes directrices pour son application.

---

<sup>6</sup> L'expression « parties intéressées » dans ce document, désigne les « responsables de l'évaluation du risque, les responsables de la gestion du risque, les consommateurs, l'industrie, les milieux universitaires et, le cas échéant, les autres parties concernées et leurs organisations représentatives »

- b). La mise en œuvre de ces options est sujette aux ressources, contraintes législatives et autres du pays/région;
  - c). La sélection et la mise en œuvre des options de gestion des risques devraient être fondées par des preuves scientifiques, être applicables, et soumises à un réexamen en fonction de nouvelles informations scientifiques;
  - d). Elles sont destinées à compléter le code de pratique et des textes apparentés du Codex (ci-dessus) et de fournir des options de gestion des risques pour les gestionnaires du risque.
9. Des exemples possibles d'options de gestion des risques (RM) (utilisées seules ou en combinaison), disponibles pour la Commission du Codex ou les pays, le cas échéant, sont énumérés ci-après dans le reste de cette section:

### A. - Options pré-récolte

#### A.1 Général

- o Le contrôle et la surveillance de l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux et en horticulture (cet ensemble de mesures ne contribuent pas à la réduction du risque de la résistance aux antimicrobiens (AMR) par voie alimentaire- Le suivi est indispensable pour mettre en place une base de référence pour comparer l'efficacité des nouvelles activités RM. Il peut également fournir des informations aux gestionnaires pour déterminer quelles mesures peuvent être prises pour apporter de nouvelles améliorations dans la mesure ou l'efficacité de l'atténuation des risques (CAC/GL 63 - 2007, page 9))
  - a). La surveillance devrait, dans la mesure du possible, concerner tous les antimicrobiens utilisés dans la production alimentaire
  - b). Le suivi de l'utilisation sur les animaux devrait être fait au niveau des espèces et, si possible, également par catégorie d'animaux au sein des espèces et tenir compte de la relation médicaments/ bactéries/espèces animales;
  - c). Les autorités devraient de préférence planifier à l'avance la collecte et l'analyse des données sur la diffusion de la résistance aux antimicrobiens et sur l'utilisation des antimicrobiens.
  - d). Les données sur l'AMR doivent être analysées avec données sur l'utilisation des AM, et avec d'autres données pertinentes pour évaluer les relations possibles
- o L'approbation et l'autorisation des antimicrobiens utilisés chez les animaux et en horticulture
  - a). L'approbation et d'octroi d'une autorisation à un antimicrobiens devrait, chaque fois que possible, être soumis à la surveillance de l'utilisation de cette AM et de la résistance à cet AM.
  - b). L'approbation et d'octroi d'une autorisation à un antimicrobiens peut, chaque fois que possible, être soumis à l'examen des AM déjà autorisés.
  - c). Un AM ne doit pas être autorisé si l'évaluation des risques indique des niveaux inacceptables de risque

#### A.2-la production alimentaire d'origine animale

- o Restreindre l'utilisation « hors étiquette », en particulier pour les antimicrobiens d'une importance critique (CIA) pour le traitement chez l'homme
- o Effectuer un diagnostic bactérien et les tests de sensibilité avant le traitement pour un AM et une infection bactérienne donnés.
- o Les autorités compétentes et/ou les organisations professionnelles devraient élaborer à chaque espèce des animaux (installations et la transformation des aliments) des directives d'utilisation prudente pour le traitement en consultation avec toutes les parties intéressées
- o Recommander l'utilisation d'un autre AM, si plusieurs antimicrobiens peuvent être utilisés pour une indication donnée chez un animal. (davantage de commentaires requis).

- L'utilisation prophylactique sur animaux en bonne santé, qui ne sont pas considérés comme soumis à un risque d'infection ou avant le début de clinique des maladies infectieuses, devrait être évitée. (davantage de commentaires requis)
- Empêcher la présence et la transmission des bactéries alimentaire et de déterminants entre les animaux et de l'animal à l'homme par l'application de programmes de la santé animale et de contrôle des infections contre les plus importants agents zoonotiques AMR.
- Restreindre la circulation des animaux vivants, porteur d'un agent pathogène alimentaire AMR ou une bactérie porteuse d'un déterminant de résistance (plus d'observations nécessaires: en/hors de portée du Codex? OIE mandat?).
- Utilisation responsable en médecine vétérinaire des antimicrobiens d'une importance particulière pour le traitement chez l'homme (plus d'observations requises: cf. les animaux terrestres de l'OIE Code).
- S'il existe des preuves suffisantes que les bénéfices de la vente des antimicrobiens ont un impact négatif sur les pratiques de prescription, des mesures appropriées devraient être prises pour assurer une utilisation prudente. (plus d'observations nécessaires: en/hors de la portée du mandat du Codex? mais = mondial OMS de principes sur la maîtrise de la résistance aux antimicrobiens)

### A.3-Production végétale

#### Le contrôle de l'utilisation des agents antimicrobiens: davantage de commentaires nécessaires

- La lutte contre la propagation des bactéries résistantes aux antimicrobiens par d'autres sources possibles de contamination: une utilisation directe en l'agriculture et des déchets de l'homme et des animaux (fumier) doit être interrompu, s'il existe suffisamment de preuves du risque (pratique, réalisable et appuyé par la science et à être révisée en la lumière de connaissances nouvelles - davantage de commentaires requis).

### B. - Options post-récolte

- Cibler les interventions vers les bactéries qui sont résistantes aux antimicrobiens d'une importance critique pour la santé publique et animale
- Mettre en œuvre des mesures de contrôle, dans la mesure du possible.
- Éviter que des aliments contenant un niveau inacceptable des bactéries résistantes aux antimicrobiens et déterminants de résistance aux antimicrobiens, n'atteignent le consommateur
- Retirer du marché les denrées alimentaires contenant un niveau inacceptable de bactéries pathogènes résistantes aux antimicrobiens, pour le retraitement ou la destruction (commensaux ne sont pas inclus ici à examiner l'inclusion des commensaux plus tard)

## V.- L'ÉVALUATION DES OPTIONS DE GESTION DES RISQUES (RMO)

10. La santé animale devrait également être examinée lors de l'évaluation des options de gestion des risques, dans la mesure du possible, compatible avec l'exigence de PRINCIPE GÉNÉRAL n° 1.
11. L'évaluation des options de gestion du risque identifiées doit être effectuée au niveau national/régional.
12. Les options de gestion des risques devraient être évaluées en termes de portée et d'objectif de l'analyse des risques et le niveau de protection de la santé qu'elles réalisent. La possibilité de ne pas prendre des mesures devrait également être prise en considération.
13. Les options de gestion des risques devraient être évaluées en tenant compte de leur faisabilité, de leur efficacité, des leurs implications économiques, de leur application et leur respect ; elles doivent être proportionnées au niveau de risque. Le degré de contrôle ou de réduction de risque qui est nécessaire, doit être spécifié, lorsque cela est possible.

## VI.- SÉLECTION DE LA GESTION DES RISQUES (RM) OPTIONS<sup>7</sup>

14. La sélection des options de RM est fondée sur leur capacité à atténuer les risques de manière efficace et pratique, sur leur faisabilité et leurs conséquences. Dans la mesure du possible, une évaluation des risques peut souvent aider dans l'évaluation et la sélection des options de RM.
15. La sélection devrait être soutenue par des mécanismes pour évaluer le succès pour contenir et réduire au minimum la AMR transmise par la chaîne alimentaire.
16. Les différentes parties intéressées devraient être associées à l'élaboration de programmes de réglementation.

### A. - *Identification d'un niveau approprié de protection de la santé*<sup>8</sup>

17. Décisions de gestion des risques sur les options devraient être réalisés par l'examen et l'intégration de toutes les informations obtenues lors des activités préliminaires de gestion des risques et/ou de l'évaluation des risques.

#### A.1-Bénéfice-risque approche

18. Parce que les antimicrobiens jouent un rôle majeur dans la santé animale, la santé animale doit être examinée lors de l'évaluation des options de gestion des risques, mais elle reste secondaire par rapport à la protection des consommateurs. Lors de l'évaluation des restrictions sur l'utilisation de produits antimicrobiens, il est nécessaire d'envisager des substituts ou des pratiques alternatives qui permettraient de réduire le besoin pour ce produit. Les suppléants pourrait être d'autres antimicrobiens moins importants, des produits qui ne sont pas des antimicrobiens, ou des changements de pratiques d'élevage qui favoriseraient la santé animale. L'impact de la réduction de la résistance aux antimicrobiens sur la santé animale devrait également être examiné lors de l'évaluation des restrictions sur l'utilisation d'antimicrobiens.

#### A.2 *Fixation d'un seuil*

19. Compte tenu de la répartition géographique dans les variations des niveaux de résistance et de l'émergence accrue de résistance, il peut être nécessaire d'étudier la mise en place des seuils de résistance aux antimicrobiens des combinaisons espèces/pathogènes, au-dessus desquels toute une gamme d'options de gestion des risques peut être déclenchée. Toutefois, cette approche doit être soigneusement évaluée car il convient de mettre en perspective l'utilisation actuelle des antimicrobiens et le niveau actuel de la résistance.

#### A.3- *Approche de précaution:*

20. Lorsqu'il est prouvé qu'il existe un risque pour la santé humaine, mais que les données scientifiques sont insuffisantes ou incomplètes, les pays peuvent adopter une décision provisoire, tout en obtenant des informations supplémentaires qui peuvent fonder et, si nécessaire, modifier la décision provisoire. Dans ces cas, la nature provisoire de la décision devrait être communiquée à toutes les parties intéressées et le calendrier ou les circonstances dans lesquelles la décision provisoire sera réexaminée (par exemple réexamen après l'achèvement d'une évaluation des risques) doivent être indiqués lorsque la décision est communiquée initialement.

#### A.4-*Approche ALARA*

21. (D'autres observations seront soumises par les Philippines)

<sup>7</sup> CAC/GL 63 – 2007 fournit des indications générales sur la sélection des options de gestion de risque (sections 4 & 6).

<sup>8</sup> « Niveau approprié de protection" (ALOP). ALOP est défini dans l'Accord SPS comme "le niveau de protection jugé approprié par le Membre établissant une mesure sanitaire ou phytosanitaire pour protéger la santé humaine, animale ou végétale ou la santé sur son territoire». ALOPs peut aller du général au particulier selon le niveau d'information disponible en ce qui concerne la source des dangers et des risques et dépendra des objectifs de santé publique »



**B.- Arriver à une décision sur la meilleure des options de gestion des risques**

22. Les décisions devraient être fondées sur une évaluation des risques et prendre en compte, le cas échéant, d'autres facteurs légitimes ayant une importance pour la protection de la santé du consommateur et la promotion de pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.<sup>9</sup>
23. La résistance croisée, et la co-résistance questions devraient être examinées.
24. Les mesures de contrôle peuvent être prises sur l'utilisation d'un agent antimicrobien chez certaines espèces ou pour certaines voies d'administration ou dans certains procédés de production (voir PRINCIPE GÉNÉRAL 3)

**VII.- MISE EN ŒUVRE DES OPTIONS DE GESTION DES RISQUES**

25. Les gestionnaires des risques devraient élaborer un plan de mise en œuvre qui décrive la façon dont les options seront mises en œuvre, par qui et quand.
26. Autorités nationales/régionales devraient assurer un cadre réglementaire approprié et des infrastructures.
27. Des lignes directrices sur l'usage prudente, un suivi d'utilisation des antimicrobiens et les principes généraux d'hygiène alimentaire devraient être appliqués au minimum ; des mesures supplémentaires pourraient être envisagées en suivant de l'approche graduelle (voir annexe 2).

**VIII.- LE SUIVI ET DE L'EXAMEN DES OPTIONS DE GESTION DES RISQUES**

28. Les gouvernements devraient définir un processus d'évaluation afin de déterminer si les options de gestion des risques ont été correctement mises en œuvre et de déterminer si ou non un résultat a été un succès (voir également PRINCIPES GÉNÉRAUX).
29. Le contrôle et la surveillance devraient être soutenus par la réglementation et l'exécution des mesures de contrôle.
30. Un niveau minimum de contrôle devrait être établi afin de mesurer l'utilisation et les effets de la gestion des risques.
31. Des systèmes de suivi devraient être harmonisés (RCP 61 GL & 63) entre les pays, dans la mesure du possible (une disposition générale sur le partage des informations entre pays; davantage de commentaires sont demandés sur cette question : à examiner avec le libellé actuel dans le Code sur les animaux terrestres de l'OIE).
32. Les options de gestion des risques devraient être examinées et évaluées régulièrement, ou à un moment prédéterminé dans le temps, ou chaque fois que de nouvelles informations pertinentes deviennent disponibles
33. Une variété de critères d'évaluation (voir annexe 1) peut être mesurée, relatifs à la résistance aux antimicrobiens. Les indicateurs liés aux options de gestion des risques spécialement mise en œuvre des devraient être utilisés afin d'évaluer leur efficacité et le besoin de les ajuster.
34. Des effets supplémentaires peuvent être mesurés pour identifier de nouvelles informations (par exemple, les nouveaux risques, la virulence d'un agent pathogène, la prévalence et la concentration dans les aliments, la sensibilité des sous-populations, des changements dans l'apport alimentaire schémas ,...).

**IX.- LA COMMUNICATION DES RISQUES**

35. (à harmoniser)

---

<sup>9</sup> WPRAC par. 28, 2ème phrase

**Annexe 1 : liste des indicateurs possibles (les indicateurs d'exposition doivent être séparés de ceux renseignant sur les effets néfastes sur la santé)**

(se réfère à la section VIII – par. 38)

Afin de suivre les variations de l'usage des AM, de l'AMR et les effets des mesures de gestion des risques, voici une liste d'indicateurs possibles:

- a). Nature et ampleur de la résistance aux antimicrobiens.
- b). Nature et ampleur de la résistance aux antimicrobiens chez produits alimentaires d'origine animale, au niveau du commerce de détail.
- c). Prévalence des bactéries résistantes aux antimicrobiens dans les exploitations agricoles.
- d). Prévalence des bactéries résistantes aux antimicrobiens dans les produits alimentaires d'origine animale au niveau du commerce de détail.
- e). Prévalence des bactéries résistantes aux antimicrobiens ou de gènes de résistance dans les isolats cliniques de maladies d'origine alimentaire chez l'homme.
- f). Développement de nouveaux schémas de résistance bactérienne.
- g). Prévalence de pathogènes d'origine alimentaire dans les exploitations.
- h). Prévalence de pathogènes d'origine alimentaire dans les aliments.
- i). Prévalence de maladies d'origine alimentaire chez les humains.
- j). Nombre de décès attribuables à des bactéries résistantes aux antimicrobiens dans l'alimentation.
- k). Nombre d'échecs de traitement imputables à des bactéries résistantes aux antimicrobiens dans l'alimentation.
- l). Fréquence des infections humaines imputable à des bactéries résistantes aux antimicrobiens dans l'alimentation.
- m). Fréquence des effets indésirables des effets sur la santé alimentaire due à des bactéries résistantes aux antimicrobiens dans l'alimentation.
- n). La mortalité due à des bactéries résistantes aux antimicrobiens dans l'alimentation, dans les infections bactériennes touchant des "populations vulnérables".
- o). Niveau de sensibilisation aux risques de la résistance aux antimicrobiens (producteurs, consommateurs, industries de transformation et autres).
- p). Niveau de conformité avec les restrictions d'utilisation des antimicrobiens ou au respect de des lignes directrices sur l'utilisation prudente.
- q). Tendances dans l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux destinés à la production d'aliments.
- r). Tendances dans l'utilisation des antimicrobiens d'importance critique (CIA) chez les animaux destinés à la production d'aliments.

**Annexe 2 : Approche par étape**  
(se réfère à la section VII – par. 32)

**Étape 1**

- a). Veiller à une couverture vétérinaire (ou l'équivalent professionnels de la santé animale) pour le pays, la formation vétérinaire dans l'utilisation judicieuse/appropriée/responsable des antimicrobiens et les pratiques de production animale, et une participation adéquate dans la production alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments.
- b). Assurer une infrastructure adéquate pour la production alimentaire/hygiène alimentaire à l'égard des normes et des lignes directrices du Codex.
- c). Les autorités nationales devraient tirer parti de précédents en matière de réglementation et de l'expertise par les autorités de référence, dans la région lorsque les capacités sont limitées.
- d). Communiquer au public la nécessité d'une bonne préparation de la nourriture et l'hygiène.

**Étape 2**

- e). Mettre en œuvre des lignes directrices sur une utilisation responsable par les organisations professionnelles vétérinaires.
- f). Assurer, de manière fiable, une surveillance par l'autorité nationale compétente pour la sécurité sanitaire des aliments, des activités compatibles avec les directives du Codex en matière d'hygiène alimentaire.
- g). Mettre en place des infrastructures adéquates et les moyens de faire respecter de la qualité et la disponibilité des produits et l'implication de vétérinaires dans l'utilisation des antimicrobiens.
- h). Mettre en œuvre au niveau local/régional les programmes de surveillance des maladies d'origine alimentaire.

**Étape 3**

- i). Mettre en œuvre des programmes nationaux de surveillance pour les maladies d'origine alimentaire.
- j). Mettre en œuvre des programmes de surveillance de la résistance et, si possible de l'usage.
- k). Mettre en œuvre l'examen réglementaire de nouveaux agents antimicrobiens avant l'approbation des produits.
- l). Travailler en collaboration avec les entreprises productrices de denrées alimentaires pour maintenir la vigilance dans la mise en pratiques de l'hygiène (c'est-à-dire HACCP), qui protègent contre la contamination des aliments.
- m). Travailler avec les associations professionnelles (par exemple, profession vétérinaire, les groupes spécifiques aux espèces, etc.) pour assurer la conformité avec l'utilisation responsable de ces directives par toutes les parties concernées. Mettre en œuvre des programmes, pour de nouvelles recherches pour combler les lacunes dans les données, qui permettront d'améliorer la pratique ou de réduire la nécessité de l'utilisation d'antimicrobiens par la prévention des maladies, etc.
- n). Encourager les entreprises du secteur de la santé animale à développer des produits qui permettent d'éviter la sélection de résistance aux classes d'antibiotiques utilisés en médecine humaine.

## Appendice 2

**RÉFÉRENCES**

- Codex.** 1969. Recommended international code of practice general principles of food hygiene. CAC/RCP 1-1969, Rev. 4-2003.
- Codex.** 1993. Recommended international code of practice for control of the use of veterinary drugs. CAC/RCP 38-1993.
- Codex.** 2005. Code of practice to minimize and contain antimicrobial resistance. CAC/RCP 61-2005.
- Codex.** 2007. Report of the 1st session of the Codex *ad hoc* intergovernmental task force on antimicrobial resistance. Seoul, Republic of Korea. 23-26 October 2007.
- FAO/OIE/WHO.** 2008. Joint FAO/WHO/OIE Expert Meeting on Critically Important Antimicrobials Report of the FAO/WHO/OIE Expert meeting, FAO, Rome, Italy, 26–30 November 2007. [http://www.fao.org/ag/agn/agns/files/Prepub\\_Report\\_CIA.pdf](http://www.fao.org/ag/agn/agns/files/Prepub_Report_CIA.pdf).
- OIE.** 2007. Terrestrial Animal Health Code (2007) Appendices 3.9.1-3.9.4. [http://www.oie.int/eng/normes/mcode/en\\_titre\\_1.3.htm](http://www.oie.int/eng/normes/mcode/en_titre_1.3.htm).
- WHO.** 2000. Global principles for the containment of antimicrobial resistance in animals intended for food. WHO/CDS/CSR/APH/2000.4
- WHO.** 2001. Global strategy for containment of antimicrobial resistance. WHO/CDS/CSR/DRS/2001.2

**LIST OF PARTICIPANTS  
LIST DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES**

**AUSTRALIA - AUSTRALIE**

Dr Angelo VALOIS  
Manager – Technical and International Policy  
Australian Government Department of Agriculture, Fisheries  
and Forestry  
Product Integrity, Animal and Plant Health Division  
GPO Box 858  
Canberra – ACT 2601  
Phone: +61 2 6272 5566  
Fax: +61 2 6272 5697  
Email: [angelo.valois@daff.gov.au](mailto:angelo.valois@daff.gov.au)

**BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA**

Dr Hoc EDITH  
Veterinary Officer  
Federal public service health food chain safety & environment  
Eurostation bloc II  
place Victor Horta 40, bte 10  
Brussels – 1060  
Phone: +322 524 73 15  
Fax: +322 524 73 49  
Email: [edith.hoc@health.fgov.be](mailto:edith.hoc@health.fgov.be)

**BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL**

Mr Rodrigues ADAUTO  
FEDERAL INSPECTION OFFICER  
MINISTRY OF AGRICULTURE, LIVESTOCK  
ESPLANADA DOS MINISTÉRIOS  
ANEXO DO MINISTÉRIO DA AGRICULTURA  
BLOCO “D” 4 ANDAR – SALA 439-A  
Phone: +61 55.61.3218.2458  
Fax: +61 55.61.3218.2727  
Email: [adauto.rodrigues@agricultura.gov.br](mailto:adauto.rodrigues@agricultura.gov.br)

Dr Clea CAMARGO  
ABIQUIF AH COORDINATOR  
ABIQUIF  
AV. MORUMBI, 8264  
SÃO PAULO – 04703-002  
Phone: +11 55 11 21446849  
Fax: +11 55 11 21446198  
Email: [camargo\\_clea@lilly.com](mailto:camargo_clea@lilly.com)

Mr Henrique CHOER MORAES  
Mission or Brazil to the European Union  
Email: [hemoraes@braz\\_europa.be](mailto:hemoraes@braz_europa.be)

Dr Horrys FRIAÇA  
Federal Veterinary Inspector – Coordinator of International  
Zoonoses Matters.  
Ministério da Agricultura Pecuária e Abastecimento – MAPA  
Departamento de Assuntos Sanitários e Fitossanitários –  
DASF/SRI  
Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Sala 349.  
Brasília-DF – 70043-900  
Phone: +55 61 3218-2834  
Fax: +55 61 3225-4738  
Email: [horrys.friaca@agricultura.gov.br](mailto:horrys.friaca@agricultura.gov.br)

Mrs Daniela GOMES  
GOVERNMENT EMPLOYEE – EXPERT ON REGULATION  
BRAZILIAN HEALTH SURVEILLANCE AGENCY  
SEPN 511 – BLOCO A – EDIFÍCIO BITTAR II – ASA  
NORTE  
BRASILIA – 70750-641  
Phone: +55 61 34486281  
Fax: +55 61 3448-6274  
Email: [daniela.gomes@anvisa.gov.br](mailto:daniela.gomes@anvisa.gov.br)

Prof. Dr. João PALERMO-NETO  
Full Professor of Pharmacology and Toxicology  
University of São Paulo  
Av. Prof. Dr. Orlando Marques de Paiva, nº 87  
87CEP: 05508-200  
São Paulo –  
Phone: +55 -11 3091-7957  
Fax: +55-11 3091-7829  
Email: [jpalermo@usp.br](mailto:jpalermo@usp.br)

Mrs Ligia SCHREINER  
GOVERNMENT EMPLOYEE – EXPERT ON REGULATION  
BRAZILIAN HEALTH SURVEILLANCE AGENCY  
SEPN 511 – BLOCO A – EDIFÍCIO BITTAR II – ASA  
NORTE  
BRASILIA – 70750-641  
Phone: +55 61 34486290  
Fax: +55 61 3448-6274  
Email: [ligia.schreiner@anvisa.gov.br](mailto:ligia.schreiner@anvisa.gov.br)

Mrs Fabiana XAVIER  
FEDERAL INSPECTION OFFICER  
MINISTRY OF AGRICULTURE, LIVESTOCK  
ESPLANADA DOS MINISTÉRIOS  
ANEXO DO MINISTÉRIO DA AGRICULTURA  
BLOCO “D” 4 ANDAR – SALA 448-A  
Phone: +61 55.61.3218.2469  
Fax: +61 55.61.3218.2874  
Email: [fabiana.xavier@agricultura.gov.br](mailto:fabiana.xavier@agricultura.gov.br)

**CANADA - CANADÁ**

Dr Manisha MEHROTRA  
Director  
Health Canada  
Products and Food Branch, Veterinary Drugs Directorate  
11 Holland Avenue, Suite 14  
Ottawa, Ontario – K1A 0K9  
Phone: +1-613-941-8775  
Fax: +1-613-957-3861  
Email: [manisha\\_mehrotra@hc-sc.gc.ca](mailto:manisha_mehrotra@hc-sc.gc.ca)

Dr Lateef ADEWOYE  
Team Leader  
Health Canada  
Health Products and Food Branch, Veterinary Drugs Directorate  
11 Holland Avenue, Suite 14  
Ottawa, Ontario – K1A 0K9  
Phone: +1-613-941-9237  
Fax: +1-613-957-3861  
Email: [lateef\\_adewoye@hc-sc.gc.ca](mailto:lateef_adewoye@hc-sc.gc.ca)

Dr Carolee CARSON  
 Veterinary Epidemiologist/Risk Assessor  
 Public Health Agency of Canada  
 Laboratory for Foodborne Zoonoses  
 160 Research Lane, Suite 103  
 Guelph, – ON N1G 5B2  
 Phone: +1-519-826-2346  
 Fax: +1-519-826-2255  
 Email: carolee\_carson@phac-aspc.gc.ca

Dr Rebecca IRWIN  
 Director  
 Public Health Agency of Canada  
 Laboratory for Foodborne Zoonoses  
 160 Research Lane, Suite 103  
 Guelph, – ON N1G 5B2  
 Phone: +1-519-826-2183  
 Fax: +1-519-826-2255  
 Email: rebecca\_irwin@phac-aspc.gc.ca

Dr Xian-Zhi LI  
 A/Team Leader  
 Health Canada  
 Health Products and Food Branch, Veterinary Drugs Directorate  
 11 Holland Avenue, Suite 14  
 Ottawa, Ontario – K1A 0K9  
 Phone: +1-613-941-8736  
 Fax: +1-613-957-3861  
 Email: [xianzhi\\_li@hc-sc.gc.ca](mailto:xianzhi_li@hc-sc.gc.ca)  
 CZECH REPUBLIC – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE –  
 REPÚBLICA CHECA

Mrs Pavla NOVOTNA  
 DVM  
 Institute for State Control of Veterinary Biologicals and Me-  
 dicaments  
 Hudcova 56a  
 Brno – 621 00  
 Phone: +420 541518269  
 Fax: +420 54121260  
 Email: novotna@uskvbl.cz

#### **DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA**

Dr Justin C. AJUFO  
 Veterinary Officer  
 Danish Veterinary and Food Administration  
 Moerkhoej Bygade 19  
 Soeborg – DK-2860  
 Phone: +45 33 95 60 00  
 Fax: +45 33 95 60 01  
 Email: jca@fvst.dk

Dr Frank M. AARESTRUP  
 Professor  
 National Food Institute  
 Technical University of Denmark  
 Bülowsvej 27  
 Copenhagen V – 1790  
 Phone: +45 72346000  
 Fax: +45 72346001  
 Email: faa@food.dtu.dk

Dr Yvonne AGERSØ  
 Senior Scientist  
 National Food Institute, Technical University of Denmark  
 Bülowsvej 27  
 Copenhagen V – 1790  
 Phone: +45 72346000  
 Fax: +45 72346001  
 Email: ya@food.dtu.dk

Mrs Annette CLEVELAND NIELSEN  
 Special Veterinary Adviser, DVM, Ph.D  
 Danish Veterinary and Food Administration  
 Mørkhøj Bygade 19  
 Søborg – 2860  
 Phone: +45 33956035  
 Fax: +45 33956001  
 Email: acln@fvst.dk

Dr Jytte KJÆRGAARD  
 Consultant  
 Danish veterinary and Food Administration  
 Mørkhøj Bygade 19  
 Søborg – 2860  
 Phone: +45 339 56233  
 Fax: +45 339 560001  
 Email: jk@fvst.dk

#### **ESTONIA - ESTONIE**

Mrs Ingrid VESMES  
 HEAD OF THE FOOD HYGIENE BUREAU  
 MINISTRY OF AGRICULTURE  
 FOOD AND VETERINARY DEPARTMENT  
 LAI STR 39/41  
 TALLINN – 15056  
 Phone: +372 625 6272  
 Fax: +372 625 6210  
 Email: ingrid.vesmes@agri.ee

#### **EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER ORGANIZATION) – COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE) – COMUNIDAD EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)**

Ms Eva ZAMORA ESCRIBANO  
 European Commission  
 Health and Consumer Protection Directorate-General (SANCO)  
 Brussels – B – 1049  
 Phone: +32 - 2 - 299 8682  
 Fax: +32 - 2 - 299 8566  
 Email: eva-maria.zamora-escrignano@ec.europa.eu

Mr Kris DE SMET  
 European Commission  
 Health and Consumer Protection Directorate-General (SANCO)  
 Brussels – B – 1050  
 Phone: +32 - 2 - 298 4335  
 Fax: +32 - 2 296 9062  
 Email: kris.de-smet@ec.europa.eu

Ms Bernadette KLINK KHACHAN  
 European Commission Health and Consumer Protection Direc-  
 orate-General (SANCO)  
 Brussels – B – 1051  
 Phone: +32 - 2 - 295 7908  
 Fax: +32 - 2 - 299 8566  
 Email: bernadette.klink-khachan@ec.europa.eu

Ms Marta SOBIERAJ  
 European Commission  
 Health and Consumer Protection Directorate-General (SANCO)  
 Brussels – B – 1052  
 Phone: +32 - 2 - 2921432  
 Fax: +32 - 2 - 299 8566  
 Email: marta.sobieraj@ec.europa.eu

Dr Karolina TÖRNEKE  
DVM, PhD, Associate Professor  
CVMP  
LÄKEMEDELVERKET  
P.O. BOX 26  
UPPSALA – SE-75103  
Phone: +46 18 17 49 04  
Fax: +46 18 54 85 66  
Email: karolina.torneke@mpa.se

Dr Jordi TORREN  
Scientific Secretary  
European Commission  
European Medicine Agency (EMA) - Veterinary Medicines  
and Inspections  
7, Westferry Circus, Canary Wharf  
London – E14 4HB  
Phone: +44 20 74 18 84 00  
Fax: +44 20 74 18 84 47  
Email: jordi.torren@emea.europa.eu

#### **FINLAND - FINLANDE – FINLANDIA**

Dr Leena RÄSÄNEN  
Veterinary Counsellor  
Ministry of Agriculture and Forestry  
Department of Food and Health  
P.O. Box 30  
FI-00023 Government  
Phone: +358-9-1605 2207  
Fax: +358-9-1605 3338  
Email: leena.rasanen@mmm.fi

#### **FRANCE - FRANCIA**

Dr Gérard MOULIN  
Head of Marketing Authorization Department  
AFSSA  
Agence Nationale du Médicament Vétérinaire  
La Haute Marche BP 90203  
FOUGÈRES – 35302  
Phone: +33 2 99 94 78 58  
Fax: +33 2 99 94 78 64  
Email: g.moulin@anmv.afssa.fr

M. Pascal AUDEBERT  
Point de contact Codex français  
Premier Ministre  
Secrétariat général des Affaires européennes  
2, boulevard Diderot  
Paris cedex 12 – 75572  
Phone: +33 1 44 87 16 03  
Fax: +33 1 44 87 16 04  
Email: pascal.audebert@sgae.gouv.fr; sgae-codex-  
fr@sgae.gouv.fr

M. Vincent JECHOUX  
Ministère de l'agriculture et de la pêche  
DGAL - Bureau de la Pharmacie Vétérinaire et de l'Alimentation  
Animale  
251, rue de Vaugirard  
Paris cedex 15 – 75732  
Phone: +33 1 49 55 51 39  
Fax: +33 1 49 55 43 98  
Email: vincent.jechoux@agriculture.gouv.fr

Mme Catherine LAMBERT  
Agence Nationale du Médicament Vétérinaire  
Mission Affaires internationaux  
La Haute Marche - Javené - BP 90 203  
Fougères – 35133  
Phone: +33 2 99 94 78 87  
Fax: +33 2 99 94 78 99  
Email: c.lambert@anmv.afssa.fr

Dr Françoise LEBLANC  
Head of antibiotic group  
VETOQUINOL DIN  
SIMV  
11 rue des Messageries  
Paris – 75010  
Phone: +33(0)3 84 62 59 14  
Fax: +33(0)3 84 62 55 16  
Email: francoise.leblanc@vetoquinol.com

Dr. Georges MONSALLIER  
Consultant  
SIMV  
11 rue des Messageries  
Paris – 75010  
Phone: +33 (0)2 23 20 75 82  
Fax: +33 (0)2 23 20 75 89  
Email: georges.monsallier@wanadoo.fr

#### **GERMANY - ALLEMAGNE – ALEMANIA**

Dr Undine BUETTNER-PETER  
Ministerialrätin  
Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und  
erbraucherschutz  
Rochusstraße 1  
Bonn – 53123  
Phone: +49 (0) 228 99 529 4644  
Fax: +49 (0) 228 99 529 4946  
Email: undine.buettner@bmelv.bund.de

Dr Sabine KEEL  
Federal Office of consumer protection  
Email: [sabine.keel@bmelv.bund.de](mailto:sabine.keel@bmelv.bund.de)

Dr Thomas SCHNEIDER  
ORR  
Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Ver-  
braucherschutz  
Rochusstraße 1  
Bonn – 53123  
Phone: +49 (0) 228 99 529-3935  
Fax: +49 (0) 228 99 529-4946  
Email: Thomas.Schneider@bmelv.bund.de

Prof. Dr Stefan SCHWARZ  
INSTITUTE OF FARM ANIMAL GENETICS, FRIEDRICH-  
LOEFFLER-INSTITUTE (FLI)  
Hoelltystr. 10  
Neustadt-Mariensee – 31535  
Phone: +49-5034-871-241  
Fax: +49-5034-871-246  
Email: stefan.schwarz@fli.bund.de

**IRELAND - IRLANDE - IRLANDA**

Dr John EGAN  
 Senior Superintending Research Officer  
 Department of Agriculture, Fisheries and Food  
 Central Veterinary Research Laboratory,  
 Backweston Campus, Young's Cross  
 Celbridge, Co. Kildare –  
 Phone: +353 1 6157138  
 Fax: +353 1 6157116  
 Email: john.egan@agriculture.gov.ie

**ITALY - ITALIE - ITALIA**

Dr Anna Maria FERRINI  
 Researcher  
 Istituto Superiore di Sanità  
 CNQARA  
 Viale Regina Elena, 299  
 Roma – 00161  
 Phone: +39 6 4990 2368  
 Fax: +39 6 4990 2368  
 Email: annamaria.ferrini@iss.it

Dr Ciro IMPAGNATIELLO  
 Funzionario, Segretariato Generale Comitato Nazionale per il  
 "Codex Alimentarius"  
 Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e Forestali  
 Direzione Generale per la Qualità dei Prodotti Agrolimentari  
 Via XX Settembre, 20  
 Roma – 00187  
 Phone: +39 06 46656046  
 Email: c.impagnatiello@politicheagricole.it

Dr Antonio BATTISTI  
 Phone: +39 06 79099460 - 443-432  
 Fax: +39 06 79340724  
 Email: antonio.battisti@izslt.it

**JAPAN - JAPON - JAPÓN**

Mr Yoshiyuki INAMORI  
 Section Chief, Assessment Division,  
 Food Safety Commission Secretariat  
 Cabinet Office  
 2-13-10 Prudential Tower 6th Floor, Nagata-cho,  
 Chiyoda-ku  
 Tokyo – 100-8989  
 Phone: +81-3 5251-9218  
 Fax: +81-3 3591-2237  
 Email: yoshiyuki.inamori@cao.go.jp

Ms Keiko AKIMOTO  
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
 Officer, Animal Products Safety Division, Food Safety and  
 Consumer Affairs Bureau  
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
 Tokyo – 100-8950  
 Phone: +81 3-3502-8702  
 Fax: +81 3-3502-8702  
 Email: keiko\_akimoto@nm.maff.go.jp

Dr Yuuko ENDOH  
 Chief, General Medicament Section, Assay Division II  
 National Veterinary Assay Laboratory  
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
 1-15-1 Tokura, Kokubunji  
 Tokyo – 185-8511  
 Phone: +81 42-321-1849  
 Fax: +81 42-321-1769  
 Email: endoyuk@nval.go.jp

**NETHERLANDS - PAYS-BAS – PAÍSES BAJOS**

Dr Max Evert SIEMELINK  
 Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality  
 Bezuidenhoutseweg 73, PB. 20401  
 The Hague – 2500 EK  
 Phone: +31 70 3784465  
 Fax: +31 70 3786141  
 Email: M.E.Siemelink@minlnv.nl

**NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE - NUEVA ZELANDIA**

Dr Donald CAMPBELL  
 Principal Advisor (Public health)  
 New Zealand Food safety Authority  
 PO Box 2835  
 Wellington –  
 Phone: +64 4 894 2649  
 Fax: +64 4 894 2530  
 Email: donald.campbell@nzfsa.govt.nz

**NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA**

Miss Kjersti Nilsen BARKBU  
 Adviser  
 Norwegian Food Safety Authority  
 Head Office, Felles postmottak  
 P.O.Box 383  
 Phone: +47 23216783  
 Fax: +47 23216801  
 Email: kjnba@mattilsynet.no

Prof Kari GRAVE  
 Professor  
 National Veterinary Institute Department for Health Surveillance  
 Box 8156, DepN-  
 Oslo – 33  
 Phone: +47 95 81 54 48  
 Fax: +47 22 96 47 52  
 Email: kari.grave@vetinst.no

**PHILIPPINES - FILIPINAS**

Ms Karen Kristine ROSCOM  
 Chief Science Research Specialist  
 Department of Agriculture (DA)  
 Bureau of Agriculture & Fisheries Standards (BAFPS)  
 Bureau of Plant Industry (BPI) Compound  
 Visayas Avenue  
 Quezon City – 1101  
 Phone: +632 920 6131  
 Fax: +632 455 2858  
 Email: bafps@yahoo.com

**REPUBLIC OF KOREA – RÉPUBLIQUE DE CORÉE – REPÚBLICA DE COREA**

Dr Hyo-Sun KWAK  
 Deputy Director, Secretary of Codex TFAMR  
 KOREA FOOD AND DRUG ADMINISTRATION  
 Food Microbiology Division  
 #194, Tongil-ro, Eunpyung-gu  
 Seoul – 122-744  
 Phone: +822 380-1682  
 Fax: +822 355-6036  
 Email: kwakhyos@kfda.go.kr



Dr Kwang-Jick LEE  
Deputy director  
Veterinary and biologic division, National veterinary research  
and quarantine service  
Ministry for food , agriculture, forestry and fisheries  
480, Anyang 6-dong, Manan-gu  
Anyang-city, Gyeonggi-do –  
Phone: +82 31 467 1726  
Fax: +82 31 467 795  
Email: leekwj@nvrqs.go.kr

Mr Sang-Hyeon YOON  
SCIENTIFIC OFFICER  
KOREA FOOD AND DRUG ADMINISTRATION  
Food Microbiology Division  
#194, Tongil-ro, Eunpyung-gu  
Seoul – 122-744  
Phone: +2 380-1682  
Fax: +2 355-6036  
Email: xanga@kfda.go.kr

#### SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Mrs Maria Gema CORTES RUIZ  
SENIOR ASSESSOR  
Agencia Española de Medicamentos y Productos Sanitarios.  
Ministerio de Sanidad y Consumo  
c/ Campezo 1, Ed. 8  
Madrid – ES-28022  
Phone: +34 91 822 54 31  
Fax: +34 91 822 54 43  
Email: gcortes@agemed.es

Mrs Cristina MUÑOZ MADERO  
AEMPS  
C/ Campezo nº1; EDF. 8  
Madrid – 28022  
Phone: +34 918225432  
Fax: +34 918225443  
Email: cmunoz@agemed.es

#### SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Dr Tor BERGMAN  
CVO - Public health  
The National Food Administration  
Box 622  
UPPSALA – SE – 751 26  
Phone: +46 175587  
Fax: +46 175310  
Email: tor.bergman@slv.se

Dr Christina GREKO  
Associate Professor  
National Veterinary Institute Department for Health Surveillance  
Department of animal Health & antimicrobial strategies SVA  
UPPSALA – SE – 75189  
Phone: +46 18 67 43 37  
Fax: +46 705 46 37 43  
Email: christina.greko@sva.se

#### THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Prof. Kraissid TONTISIRIN  
Advisor  
Mahidol University  
Institute of Nutrition  
Salaya, Nakorn Pathom  
73170  
Phone: +662 441 9740  
Fax: +662 938 3604  
Email: raktt@mahidol.ac.th;kraissid.tontisirin@gmail.com

Dr Sasi JAROENPO  
SENIOR VETERINARIAN  
DEPARTMENT OF LIVESTOCK DEVELOPMENT  
PHAYATHAI ROAD RACHTAEVEE  
BANGKOK  
Phone: +662 653-4444 EXT 3142  
Fax: +662 653-4917  
Email: sasijaroenpoj@yahoo.com

Miss Yupa LAOJINDAPUN  
Standard Officer  
National Bureau of Agricultural Commodity and Food Stan-  
dards  
3 Rajdamnern Nok Avenue  
Bangkok – 10200  
Phone: +662 283 1693  
Fax: +662 280 3899  
Email: yupa@acfs.go.th

#### UNITED STATES OF AMERICA – ÉTATS-UNIS D'AMÉ- RIQUE – ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Dr Donald A. PRATER  
Veterinary Medical Officer  
USFDA  
Office of New Animal Drug Evaluation  
7500 Standish Place, MPN-2  
Rockville – MD 20855  
Phone: +240-276-8343  
Email: donald.prater@fda.hhs.gov

Dr Neena ANANDARAMAN  
Veterinary Epidemiologist/Risk Assessor  
Office of public health sciences  
USDA – FSIS  
1400 Independence ave, SW  
343 Aerospace Center  
Washington – DC 20250-3700  
Phone: +1 202 690 6429  
Fax: +1 202 720 8213  
Email: neena.anandaraman@fsis.usda.gov

Dr Barry HOOBERMAN  
Risk analyst  
USFDA  
Center for Veterinary Medicine  
7519 Standish Place, HFV-150  
Rockville – MD 20855  
Phone: +1 240 453 6835  
Fax: +1 240 453 6880  
Email: barry.hooberman@fda.hhs.gov

Dr Scott HURD  
Deputy Undersecretary for Food Safety  
U.S. Department of Agriculture  
1400 Independence ave, SW Rm 227-E  
Washington – DC 20250-0121  
Phone: +1 202 720 0351  
Fax: +1 202 690 0802  
Email: scott.hurd@usda.gov

Ms Edith KENNARD  
Staff Officer, US Codex Office  
USDA – FSIS  
U.S. Department of Agriculture  
1400 Independence ave, SW Room 4861 south Building  
Washington – DC 20250  
Phone: +1 202 720 5261  
Fax: +1 202 720 3157  
Email: edith.kennard@fsis.usda.gov

Dr Thomas SHRYOCK  
Senior Research Advisor  
Elanco Animal Health  
2001 W. Main St., GL21  
Greenfield, IN – 46140  
Phone: +317277-5087  
Fax: +317651-6075  
Email: thomas.r.shryock73@lilly.com

Dr Rondall SINGER  
Associate Professor of Epidemiology  
Department of Veterinary & Biomedical Sciences  
University of Minnesota  
1971 Commonwealth Avenue  
St. Paul – MN 55108  
Phone: +1 612 625 6271  
Fax: +1 612 625 5203  
Email: singer024@umn.edu

Dr Merton SMITH  
Special Assistant for International Activities  
USFDA Center for Veterinary Medicine  
7519 Standish Place  
Rockville – MD 20855  
Phone: +1 240 276 9025  
Fax: +1 240 276 9001  
Email: merton.smith@fda.hhs.gov

Dr Mary E. TORRENCE  
National Programm Leader  
U.S. Department of Agriculture, ARS  
5601 Sunnyside Ave Room 4-2194  
GWCC-BLTSVL  
Beltsville – MD 20705  
Phone: +1 301 504 4616  
Fax: +1 301 504 5467  
Email: mary.torrence@ars.usda.gov

Dr Jean WHICHARD  
Acting Leader, National Antimicrobial Resistance Surveillance  
Team  
National Center for Zoonotic, Vector borne & Enteric Diseases  
Center for Disease Control & Prevention  
1600 Clifton Road  
Atlanta – GA 30333  
Phone: +1 404 639 2000  
Fax: +1 404 639 4290  
Email: zyr3@cdc.gov

Dr David WHITE  
Director, National Antimicrobial Resistance Monitoring System  
Division of Animal & Food Microbiology  
U.S. FDA Center of Veterinary Medicine - Office of Research  
8401 Muirkirk Rd  
Laurel – MD 20708  
Phone: +1 301 210 4187  
Fax: +1 301 210 4298  
Email: david.white@fda.gov

Dr Ching Ching WU  
Professor of Veterinary Microbiology/Infection Disease  
Purdue University  
406 S University Street  
West Lafayette – IN 47907-2065  
Phone: +1 765 494 7459  
Fax: +1 765 494 9181  
Email: wucc@purdue.edu

Dr Steve YAN  
Microbiologist  
USFDA Center for Veterinary Medicine  
7519 Standish Place HFV-150  
Rockville – MD 20855  
Phone: +1 2410 276 8202  
Fax: +1 240 276 8118  
Email: steve.yan@fda.hhs.gov

#### **Codex Secretariat**

Mr Ym Shik LEE  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
C-204, FAO  
Viale delle Terme di Caracalla,  
Rome – 00153  
Phone: +39 06 570 55854  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: ymshik.lee@fao.org

#### **FAO**

Dra Maria DE LOURDES COSTA RICA  
Senior officer  
Food Quality Liaison Group  
Nutrition and Consumer Protection Division  
Viale delle Terme di Caracalla  
Rome (Italy) – 00153  
Phone: +39 06 5705 6060  
Fax: +39 06 5705 4593  
Email: Lourdes.Costarrica@fao.org

#### **World Health Organization**

Dr Awa AIDARA-KANE  
Scientist  
World Health Organization  
20, Avenue Appia,  
CH-1211 GENEVA 27 –  
Phone: +41 22 791 24 03  
Fax: +41 791 48 93  
Email: aidarakanea@who.int

#### **Consumers International**

M. Steven ROACH  
Public Health Program Director  
Food Animal Concerns Trust  
1127 N. 2nd Street  
Ames (USA) – IA 50010 – USA  
Phone: +515 232-2278  
Fax: +815 301-1889  
Email: sroach@foodanimalconcerns.org

#### **IDF**

Mr Wim REYBROECK  
Unit Technology & Food Safety DVK-ILVO  
Institute for Agricultural & Fishery Research  
Brusselsesteenweg, 370  
Melle – 9090  
Phone: +32 9 2723011  
Fax: +32 9 272 3001  
Email: wim.reybroeck@ilvo.vlaanderen.be

**International Federation for Animal Health (IFAH)**

Dr Richard CARNEVALE  
Vice President, Scientific, Regulatory, and International Affairs  
Animal Health Institute  
1325 G Street, NW  
Suite 700  
Washington, DC –  
Phone: +202 637-2440  
Fax: +202 393-1667  
Email: rcarnevale@ahi.org

Dr Olivier ESPEISSE  
European Corporate Affairs Manager  
IFAH  
52 Stoofstraat  
Brussels – 1000  
Phone: +32 2 548 86 06  
Fax: +32 2 2 512 51 50  
Email: Espeisse\_olivier@lilly.com

Ms Sondra FLICK  
Director Government & Industry Affairs  
Alpharma, Inc.  
440 Route 22 East  
Bridgewater – NJ 08807  
Phone: +908 566-3869  
Fax: +908 566-4129  
Email: Sandy.flick@alpharma.com

Dr Peter JONES  
IFAH  
Rue Defacqz, 1  
Brussels – 1000  
Phone: +32-2-541-0111  
Fax: +32-2-541-0119  
Email: ifah@ifahsec.org

**UECBV**

Dr Lis ALBAN  
Chief Scientist for Risk Assessment  
Danish Meat Association  
Vinkelvej 11  
Kjellerup – DK-8620  
Phone: +45 3071 6444  
Fax: +45 8771 4005  
Email: lia@danishmeat.dk

